



**Société anonyme au capital de 34 180 240 euros  
Siège social 30, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine  
562 018 002 R.C.S. Nanterre - APE 5911C**

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 AVRIL 2014**

**MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES**

Les actionnaires de Gaumont sont invités à participer à l'Assemblée générale mixte qui se tiendra le mardi 29 avril 2014 à 10 h 30, à l'Hôtel Pershing Hall – 49, rue Pierre Charron à Paris (75008).

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et le texte du projet des résolutions a été publié au BALO n°36 du 24 mars 2014 et l'avis de convocation au BALO n°42 d u 7 avril 2014.

Les documents prévus par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège social pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée.